



Rayure sur une voiture et temoin

Par **caroline_520**, le **07/06/2008 à 19:04**

Bonjour, j'ai rayé une voiture et je suis parti. ils emble qu'un temoin m'ait vu et ait noé ma plaque. le temoin aurait laissé ce renseignements au conducteur de la voiture legerement endommagée. J'ai reçu un courrier de l'assureur de cette personne me demandant de regler la réparation auquel est joint le temoignage et le depot de plainte pour degradation de bien d'autrui causant un degat leger. Si j'accepte de regler l'assureur- après tout je le mérite!- est-ce que je peux etre ennuyée dans la mesure ou le proprietaire de la voiture a déposé plainte. Merci pour vos réponses.

Par **frog**, le **07/06/2008 à 20:18**

[citation] Si j'accepte de regler l'assureur- après tout je le mérite!- est-ce que je peux etre ennuyée dans la mesure ou le proprietaire de la voiture a déposé plainte. [/citation] Vous ne pourriez être ennuyée que s'il est établi que vous avez eu conscience de l'accrochage. Si ce n'est pas le cas, on ne peut rien vous reprocher. Evitez néanmoins de mentir des fois que ce serait vraiment trop gros.